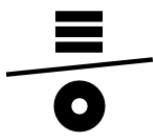


MICHEL DE MONTAIGNE
ESSAYS

Book 2 · Chapter 8



Original text in Middle French (1595, Public domain) · Last updated on July 31, 2024

HYPERESSAYS is a project to create a modern and accessible online edition of the *Essays* of Michel de Montaigne. More information at www.hyperessays.net

GOURNAY-2-8-20250106-190858

De l'affection des peres aux Enfants

à A Madame d'Estissac

à MADAME, si l'estrangeté ne me sauve, & la nouvelleté, qui ont accoustumé de donner prix aux choses, je ne sors jamais à mon honneur de ceste sotte entreprinse : mais elle est si fantastique, & a un visage si esloigné de l'usage commun, que cela luy pourra donner passage. C'est une humeur melancolique, & une humeur par consequent tres ennemie de ma complexion naturelle, produite par le chagrin de la solitude, en laquelle il y a quelques années que je m'estoy jetté, qui m'a mis premierement en teste cette resverie de me mesler d'escrire. Et puis me trouvant entierement despourveu & vuide de toute autre matière, je me suis présenté moy mesmes à moy pour argument & pour subject. C'est à le seul livre au monde de son espece, & à d'un dessein farousche & extravaguant. Il n'y a rien aussi en cette besoigne digne d'estre remerqué, que cette bizarrerie : car à un subject si vain & si vil, le meilleur ouvrier du monde n'eust sceu donner façon qui merite qu'on en face conte. Or Madame, ayant à m'y pourtraire au vif, j'en eusse oublié un traict d'importance, si je n'y eusse représenté l'honneur, que j'ay toujours rendu à vos merites. Et l'ay voulu dire signamment à la teste de ce chapitre, d'autant que parmy vos autres bonnes qualitez, celle de l'amitié que vous avez montree à vos enfans, tient l'un des premiers rangs. Qui sçaura l'aage auquel Monsieur d'Estissac vostre mary vous laissa vefve, les grands & honorables partis, qui vous ont esté offerts, autant qu'à Dame de France de vostre condition, la constance, & fermeté dequoy vous avez soustenu tant d'annees & au travers de tant d'espineuses difficultez, la charge & conduitte de leurs affaires, qui vous ont agitee par tous les coins de France, & vous tiennent encores assiegee, l'heureux acheminement que vous y avez donné, par vostre seule prudence ou bonne fortune : il dira aisement avec moy, que nous n'avons point d'exemple d'affection maternelle en nostre temps plus exprez que le vostre. à Je loué Dieu, Madame, qu'elle aye esté si bien employee : car les bonnes esperances que donne de soy Monsieur d'Estissac vostre fils, asseurent assez que quand il sera en aage, vous en tirerez l'obeissance & reconnoissance d'un tresbon enfant. Mais d'autant qu'à cause de sa puerilité, il n'a peu remerquer les extremes offices qu'il a receu de vous en

si grand nombre, je veux, si ces escrits viennent un jour à luy tomber en main, lors que je n'auray plus ny bouche ny parolle qui le puisse dire, qu'il reçoive de moy ce tesmoignage en toute verité : qui luy sera encore plus vifvement tesmoigné par les bons effects, dequoy si Dieu plaist il se ressentira, qu'il n'est gentil-homme en France, qui doive plus à sa mere qu'il fait, & qu'il ne peut donner à l'advenir plus certaine preuve de sa bonté, & de sa vertu, qu'en vous reconnoissant pour telle.

¶ S'il y a quelque loy vrayement naturelle, c'est à dire quelque instinct, qui se voye universellement & perpetuellement empreint aux bestes & en nous (ce qui n'est pas sans controverse) je puis dire à mon avis, qu'apres le soin que chasque animal a de sa conservation, & de fuir ce qui nuit, l'affection que l'engendant porte à son engeance, tient le second lieu en ce rang. Et parce que nature semble nous l'avoir recommandee, regardant à estendre & faire aller avant, les pieces successives de cette sienne machine : ce n'est pas merveille, si à reculons des enfans aux peres, elle n'est pas si grande. ¶ Joint cette autre consideration Aristotelique ; que celuy qui bien fait à quelqu'un, l'aime mieux, qu'il n'en est aimé : Et celuy à qui il est deu, aime mieux, que celuy qui doibt. & tout ouvrier aime mieux son ouvrage, qu'il n'en seroit aimé, si l'ouvrage avoit du sentiment : d'autant que nous avons cher, estre ; & estre consiste en mouvement & action. Parquoy chacun est aucunement en son ouvrage. Qui bien fait, exerce une action belle & honneste : qui reçoit, l'exerce utile seulement. Or l'utile est de beaucoup moins aimable que l'honneste. L'honneste est stable & permanent, fournissant à celuy qui l'a fait, une gratification constante. L'utile se perd & eschappe facilement, & n'en est la memoire ny si fresche ny si douce. Les choses nous sont plus chères, qui nous ont plus cousté. Et donner, est de plus de coust que le prendre. ¶ Puis qu'il a pleu à Dieu nous douer de quelque capacité de discours, afin que comme les bestes nous ne fussions pas servilement assubjectis aux lois communes, ains que nous nous y appliquassions par jugement & liberté volontaire : nous devons bien prester un peu à la simple autorité de nature : mais non pas nous laisser tyranniquement emporter à elle : la seule raison doit avoir la conduite de nos inclinations. J'ay de ma part le goust estrangement mousse à ces propensions, qui sont produites en nous sans l'ordonnance & entremise de nostre jugement. Comme sur ce subject, duquel je parle, je ne puis recevoir cette passion, dequoy on embrasse les enfans à peine encore naiz, n'ayants ny mouvement en l'ame, ny forme reconnoissable au corps, par où ils se puissent rendre aimables : ¶ & ne les ay pas souffert volontiers nourrir pres de moy. ¶ Une vraye affection & bien reglee, devroit naistre, & s'augmenter avec la connoissance qu'ils nous donnent d'eux ; & lors, s'ils le valent, la propension naturelle marchant quant & quant la raison, les cherir d'une amitié vrayement paternelle ; & en juger de mesme s'ils sont autres, nous rendans toujours à la raison, nonobstant la force naturelle. Il en va fort souvent au rebours, & le plus communement nous nous sentons plus esmeuz des trepignemens, jeux & niaiseries pueriles de nos enfans, que nous ne faisons apres, de leurs actions toutes formees : comme si nous les avions aimez pour nostre passe-temps, ¶ comme des guenons, non comme des hommes. ¶ Et tel fournit bien liberalement de jouets à leur enfance, qui se trouve resserré à la moindre despense qu'il leur faut estants en aage. Voire il semble que la jalouse que nous avons de les voir paroistre & jouyr du monde, quand nous sommes à mesme de le

quitter, nous rende plus espagnants & restraints envers eux : Il nous fasche qu'ils nous marchent sur les talons, ^c comme pour nous solliciter de sortir : ^a Et si nous avions à craindre cela, puis que l'ordre des choses porte qu'ils ne peuvent, à dire vérité, estre, ny vivre qu'aux despens de nostre estre & de nostre vie, nous ne devions pas nous mesler d'estre peres. ^a Quant à moy, je treuve que c'est cruauté & injustice de ne les recevoir au partage & société de nos biens, & compagnons en l'intelligence de nos affaires domestiques, quand ils en sont capables, & de ne retrancher & resserrer nos commoditez pour prouvoir aux leurs, puisque nous les avons engendrez à cet effect. ^a C'est injustice de voir qu'un pere vieil, cassé, & demy-mort, jouisse seul à un coing du foyer, des biens qui suffiroient à l'avancement & entretien de plusieurs enfans, & qu'il les laisse cependant par faute de moyen, perdre leurs meilleures années, sans se pousser au service public, & connoissance des hommes. On les jecte au desespoir de chercher par quelque voye, pour injuste qu'elle soit, à prouvoir à leur besoing. Comme j'ay veu de mon temps, plusieurs jeunes hommes de bonne maison, si addonnez au larcin, que nulle correction les en pouvoit destourner. J'en connois un bien apparenté, à qui par la priere d'un sien frere, treshonneste & brave gentilhomme, je parlay une fois pour cet effect. Il me respondit & confessa tout rondement, qu'il avoit été acheminé à cett'ordure, par la rigueur & avarice de son pere ; mais qu'à present il y estoit si accoustumé, qu'il ne s'en pouvoit garder. Et lors il venoit d'estre surpris en larrecin des bagues d'une dame, au lever de laquelle il s'estoit trouvé avec beaucoup d'autres. ^a Il me fit souvenir du compte que j'avois ouy faire d'un autre gentilhomme, si fait & façonné à ce beau mestier, du temps de sa jeunesse, que venant apres à estre maistre de ses biens, delibéré d'abandonner cette trafique, il ne se pouvoit garder pourtant s'il passoit pres d'une boutique, où il y eust chose, de quoil il eust besoin, de la desrober, en peine de l'envoyer payer apres. Et en ay veu plusieurs si dressez & duits à cela, que parmy leurs compagnons mesmes, ils desroboient ordinairement des choses qu'ils vouloient rendre. ^b Je suis Gascon, & si n'est vice auquel je m'entende moins. Je le hay un peu plus par complexion, que je ne l'accuse par discours : Seulement par desir, je ne soustrais rien à personne. ^a Ce quartier en est à la vérité un peu plus descrié que les autres de la Françoise nation. Si est-ce que nous avons veu de nostre temps à diverses fois, entre les mains de la justice, des hommes de maison, d'autres contrees, convaincus de plusieurs horribles volerries. Je crain que de cette desbauche il s'en faille aucunement prendre à ce vice des peres. ^a Et si on me respond ce que fit un jour un Seigneur de bon entendement, qu'il faisoit espargne des richesses, non pour en tirer autre fruct & usage, que pour se faire honorer & rechercher aux siens ; & que l'aage luy ayant osté toutes autres forces, c'estoit le seul remede qui luy restoit pour se maintenir en autorité en sa famille, & pour eviter qu'il ne vinst à mespris & desdain à tout le monde ^c (De vray non la vieillesse seulement, mais toute imbecillité, selon Aristote, est promotrice d'avarice) ^a Cela est quelque chose : mais c'est la medecine à un mal, duquel on devoit eviter la naissance. Un pere est bien miserable, qui ne tient l'affection de ses enfans, que par le besoing qu'ils ont de son secours, si cela se doit nommer affection : il faut se rendre respectable par sa vertu, & par sa suffisance, & aimable par sa bonté & douceur de ses mœurs. Les cendres mesmes d'une riche matiere, elles ont leur prix : & les os & reliques des personnes d'honneur, nous avons accoustumé de les tenir en respect &

reverence. Nulle vieillesse peut estre si caducque & si rance, à un personnage qui a passé en honneur son aage, qu'elle ne soit venerable ; & notamment à ses enfans, desquels il faut avoir reglé l'ame à leur devoir par raison, non par nécessité & par le besoin, ny par rudesse & par force.

*a & errat longè, mea quidem sententia,
Qui imperium credat esse grauius aut stabilius,
Vi quod fit, quām illud quod amicitia adiungitur.*

b J'accuse toute violence en l'education d'une ame tendre, qu'on dresse pour l'honneur, & la liberté. Il y a je ne scay quoy de servile en la rigueur, & en la contraincte : & tiens que ce qui ne se peut faire par la raison, & par prudence, & adresse, ne se fait jamais par la force. On m'a ainsi eslevé : ils disent qu'en tout mon premier aage, je n'ay tasté des verges qu'à deux coups, & bien mollement. J'ay deu la pareille aux enfans que j'ay eu : Ils me meurent tous en nourrisse : mais Leonor, une seule fille qui est eschappée à cette infortune, a attaing six ans & plus, sans qu'on ait employé à sa conduicte, & pour le chastiment de ses fautes pueriles (l'indulgence de sa mere s'y appliquant aisément) autre chose que parolles, & bien douces : Et quand mon desir y seroit frustré, il est assez d'autres causes ausquelles nous prendre, sans entrer en reproche avec ma discipline, que je scay estre juste & naturelle. J'eusse esté beaucoup plus religieux encores en cela vers des masles, moins nais à servir, & de condition plus libre : j'eusse aimé à leur grossir le cœur d'ingénuité & de franchise. Je n'ay veu autre effect aux verges, sinon de rendre les ames plus lasches, ou plus malicieusement opiniastres. *a* Voulons nous estre aimez de nos enfants ? leur voulons nous oster l'occasion de souhaiter nostre mort ? (combien que nulle occasion d'un si horrible souhait, ne peut estre ny juste ny excusable, *nullum scelus rationem habet*) accommodons leur vie raisonnablement, de ce qui est en nostre puissance. Pour cela, il ne nous faudroit pas marier si jeunes que nostre aage vienne quasi à se confondre avec le leur : Car cet inconvenient nous jette à plusieurs grandes difficultez. Je dy specialement à la noblesse, qui est d'une condition oysifve, & qui ne vit, comme on dit, que de ses rentes : car ailleurs, où la vie est questuaire, la pluralité & compagnie des enfans, c'est un agencement de mesnage, ce sont autant de nouveaux utils & instruments à s'enrichir. *b* Je me mariay à trente trois ans, & louë l'opinion de trente cinq, qu'on dit estre d'Aristote. *c* Platon ne veut pas qu'on se marie avant les trente : mais il a raison de se mocquer de ceux qui font les œuvres de mariage apres cinquante cinq : & condamne leur engeance indigne d'aliment & de vie. *c* Thales y donna les plus vrayes bornes : qui jeune, respondit à sa mere le pressant de se marier, qu'il n'estoit pas temps : &, devenu sur l'aage, qu'il n'estoit plus temps. Il faut refuser l'opportunité à toute action importune. *a* Les anciens Gaulois estimoient à extreme reproche d'avoir eu accointance de femme, avant l'aage de vingt ans : & recommandoient singulierement aux hommes, qui se vouloient dresser pour la guerre, de conserver bien avant en l'aage leur pucellage ; d'autant que les courages s'amollissent & divertissent par l'accouplage des femmes.

*a Ma hor congiunto à giouinetta sposa,
Lieto homai de' figl' era inuilito
Ne gli affetti di padre & di marito.*

« Muleasses Roy de Thunes, celuy que l'Empereur Charles cinquiesme remit en ses estats, reprochoit la memoire de Mahomet son pere, de sa hantise avec les femmes, l'appellant brode, effeminé, engendreur d'enfants. » L'histoire Grecque remarque de Jecus Tarentin, de Chryso, d'Astylus, de Diopompus, & d'autres, que pour maintenir leurs corps fermes au service de la course des jeux Olympiques, de la Palæstrine, & tels exercices, ils se priverent autant que leur dura ce soing, de toute sorte d'acte Venerien. **b** En certaine contrée des Indes Espagnolles, on ne permettoit aux hommes de se marier, qu'apres quarante ans, & si le permettoit-on aux filles à dix ans. **a** Un Gentil-homme qui a trente cinq ans, il n'est pas temps qu'il face place à son fils qui en a vingt : il est luy-mesme au train de paroistre & aux voyages des guerres, & en la cour de son Prince : il a besoin de ses pieces ; & en doit certainement faire part, mais telle part, qu'il ne s'oublie pas pour autruy. Et à celuy-là peut servir justement cette response que les peres ont ordinairement en la bouche : Je ne me veux pas despouiller devant que de m'aller coucher. **a** Mais un pere atterré d'années & de maux, privé par sa foiblesse & faute de santé, de la commune société des hommes, il se faict tort, & aux siens, de couver inutilement un grand tas de richesses. Il est assez en estat, s'il est sage, pour avoir desir de se despouiller pour se coucher, non pas jusques à la chemise, mais jusques à une robbe de nuict bien chaude : le reste des pompes, dequoy il n'a plus que faire, il doit en estrener volontiers ceux, à qui par ordonnance naturelle cela doit appartenir. C'est raison qu'il leur en laisse l'usage, puis que nature l'en prive : autrement sans doute il y a de la malice & de l'envie. La plus belle des actions de l'Empereur Charles cinquiesme fut celle-là, « à l'imitation d'aucuns anciens de son qualibre, **a** d'avoir sçeu reconnoistre que la raison nous commande assez de nous despouiller, quand noz robbes nous chargent & empeschent, & de nous coucher quand les jambes nous faillent. Il resigna ses moyens, grandeur & puissance à son fils, lors qu'il sentit defaillir en soy la fermeté & la force pour conduire les affaires, avec la gloire qu'il y avoit acquise.

a *Solue senescentem maturè sanus equum, ne
Pecchet ad extremum ridendus, & ilia ducat.*

a Cette faute, de ne se sçavoir reconnoistre de bonne heure, & ne sentir l'impuissance & extreme alteration que l'aage apporte naturellement & au corps & à l'ame, qui à mon opinion est esgale, si l'ame n'en a plus de la moitié, a perdu la reputation de la plus part des grands hommes du monde. J'ay veu de mon temps & connu familierelement, des personnages de grande autorité, qu'il estoit bien aisé à voir, estre merveilleusement descheuz de cette ancienne suffisance, que je connoissois par la reputation qu'ils en avoient acquise en leurs meilleurs ans. Je les eusse pour leur honneur volontiers souhaitez retirez en leur maison à leur aise, & deschargez des occupations publiques & guerrieres, qui n'estoient plus pour leurs espalues. J'ay autrefois esté privé en la maison d'un Gentil-homme veuf & fort vieil, d'une vieillesse toutesfois assez verte. Cettuy-cy avoit plusieurs filles à marier, & un fils desja en aage de paroistre ; cela chargeoit sa maison de plusieurs despenses & visites estrangeres, à quoy il prenoit peu de plaisir, non seulement pour le soin de l'espargne, mais encore plus, pour avoir, à cause de l'aage, pris une forme de vie fort esloignée de la nostre. Je luy dy un jour un peu hardiment, comme j'ay

acoustumé, qu'il luy sierroit mieux de nous faire place, & de laisser à son fils sa maison principale, (car il n'avoit que celle-là de bien logée & accommodée) & se retirer en une sienne terre voisine, où personne n'apporteroit incommodité à son repos, puis qu'il ne pouvoit autrement eviter nostre importunité, veu la condition de ses enfans. Il m'en creut depuis, & s'en trouva bien. ^a Ce n'est pas à dire qu'on leur donne, par telle voye d'obligation, de laquelle on ne se puisse plus desdire : je leur lairrois, moy qui suis à mesme de joüer ce rolle, la jouyssance de ma maison & de mes biens, mais avec liberté de m'en repentir, s'ils m'en donnoyent occasion : je leur en lairrois l'usage, par ce qu'il ne me seroit plus commode : Et de l'autorité des affaires en gros, je m'en reserverois autant qu'il me plairoit. Ayant tousjours jugé que ce doit estre un grand contentement à un pere vieil, de mettre luy-mesme ses enfans en train du gouvernement de ses affaires, & de pouvoir pendant sa vie contreroller leurs deportemens : leur fournissant d'instruction & d'advis suvant l'experience qu'il en a, & d'acheminer luy mesme l'ancien honneur & ordre de sa maison en la main de ses successeurs, & se respondre par là, des esperances qu'il peut prendre de leur conduicte à venir. Et pour cet effect, je ne voudrois pas fuir leur compagnie, je voudrois les esclairer de pres, & jouyr selon la condition de mon aage, de leur allegresse, & de leurs festes. Si je ne vivoy parmy eux (comme je ne pourroy sans offenser leur assemblée par le chagrin de mon aage, & l'obligation de mes maladies, & sans contraindre aussi & forcer les reigles & façons de vivre que j'auroy lors) je voudroy au moins vivre pres d'eux en un quartier de ma maison, non pas le plus en parade, mais le plus en commodité. Non comme je vy il y a quelques années, un Doyen de S. Hilaire de Poictiers, rendu à telle solitude par l'incommodeité de sa melancholie, que lors que j'entray en sa chambre, il y avoit vingt deux ans, qu'il n'en estoit sorty un seul pas ; & si avoit toutes ses actions libres & aysées, sauf un reume qui luy tomboit sur l'estomac. A peine une fois la sepmaine, vouloit-il permettre qu'aucun entrait pour le voir : Il se tenoit tousjours enfermé par le dedans de sa chambre seul, sauf qu'un valet luy portoit une fois le jour à manger, qui ne faisoit qu'entrer & sortir. Son occupation estoit se promener, & lire quelque livre (car il connoissoit aucunement les lettres) obstiné au demeurant de mourir en cette desmarche, comme il fit bien tost apres. ^a J'essayeroy par une douce conversation, de nourrir en mes enfans une vive amitié & bien-vueillance non feinte en mon endroict. Ce qu'on gaigne aisément envers des natures bien-nées : car si ce sont bestes furieuses, ^c comme nostre siecle en produit à miliers, ^a il les faut hayr & fuyr pour telles. Je veux mal à cette coutume, ^c d'interdire aux enfants l'appellation paternelle, & leur en enjoindre une estrangere, comme plus reverentiale : nature n'ayant volontiers pas suffisamment pourveu à nostre autorité. Nous appellons Dieu tout-puissant, pere, & desdaignons que nos enfans nous en appellent. J'ay reformé cett' erreur en ma famille. C'est aussi folie & injustice de ^a priver les enfans qui sont en aage, de la familiarité des peres, & vouloir maintenir en leur endroit une morgue austere & desdaigneuse, esperant par là, les tenir en crainte & obeissance. Car c'est une farce tres-inutile, qui rend les peres ennuieux aux enfans ; & qui pis est, ridicules. Ils ont la jeunesse & les forces en la main, & par consequent le vent & la faveur du monde ; & reçoivent avecques mocquerie, ces mines fieres & tyranniques, d'un homme qui n'a plus de sang, ny au cœur, ny aux veines : vrais espouvantails de cheneviere. Quand je pourroy me faire

craindre, j'aymeroy encore mieux me faire aymer. **b** Il y a tant de sortes de deffauts en la vieillesse, tant d'impuissance. Elle est si propre au mespris, que le meilleur acquest qu'elle puisse faire, c'est l'affection & amour des siens : le commandement & la crainte, ce ne sont plus ses armes. J'en ay veu quelqu'un, duquel la jeunesse avoit esté tres-imperieuse : quand c'est venu sur l'aage, quoy qu'il le passe sainement ce qu'il se peut, il frappe, il mord, il jure, **c** le plus tempestatif maistre de France, **b** il se ronge de soing & de vigilance, tout cela n'est qu'un bastelage, auquel la famille mesme complotte : du grenier, du celier, voire & de sa bource, d'autres ont la meilleure part de l'usage, ce pendant qu'il en a les clefs en sa gibbessiere, plus cherement que ses yeux. Cependant qu'il se contente de l'espargne & chicheté de sa table, tout est en desbauche en divers reduits de sa maison, en jeu, & en despense, & en l'entretien des comptes de sa vaine cholere & prouvoyance. Chacun est en sentinelle contre luy. Si par fortune quelque chetif serviteur s'y addonne, soudain il luy est mis en soupçon : qualité à laquelle la vieillesse mord si volontiers de soy-mesme. Quantesfois s'est-il vanté à moy, de la bride qu'il donnoit aux siens, & exacte obeissance & reverence qu'il en recevoit ; combien il voyoit clair en ses affaires !

b *Ille solus nescit omnia.*

b Je ne sçache homme qui peust apporter plus de parties & naturelles & acquises, propres à conserver la maistrise, qu'il faict, & si en est descheu comme un enfant. Partant l'ay-je choisi parmy plusieurs telles conditions que je connois, comme plus exemplaire. **c** Ce seroit matiere à une question scholastique, s'il est ainsi mieux, ou autrement. En presence, toutes choses luy cedent. Et laisse-on ce vain cours à son authorité, qu'on ne luy resiste jamais : On le croit, on le craint, on le respecte tout son saoul. Donne-il congé à un valet ? il plie son pacquet, le voyla party : mais hors de devant luy seulement : Les pas de la vieillesse sont si lents, les sens si troubles, qu'il vivra & fera son office en mesme maison, un an, sans estre apperceu. Et quand la saison en est, on faict venir des lettres lointaines, piteuses, suppliantes, pleines de promesse de mieux faire, par où on le remet en grace. Monsieur fait-il quelque marché ou quelque depesche, qui desplaise ? on la supprime : forgeant tantost apres, assez de causes, pour excuser la faute d'execution ou de response. Nulles lettres estrangères ne luy estants premierement apportées, il ne void que celles qui semblent commodes à sa science. Si par cas d'avanture il les saisit, ayant en coutume de se reposer sur certaine personne, de les luy lire, on y trouve sur le champ ce qu'on veut : & faict-on à tous coups que tel luy demande pardon, qui l'injurie par sa lettre. Il ne void en fin affaires, que par une image disposée & desseignée & satisfactoire le plus qu'on peut, pour n'esveiller son chagrin & son courroux. J'ay veu soubs des figures differentes, assez d'œconomies longues, constantes, de tout pareil effect. **b** Il est tousjours proclive aux femmes de disconvenir à leurs maris. **c** Elles saisissent à deux mains toutes couvertures de leur contraster : la premiere excuse leur sert de pleniere justification. J'en ay veu, qui desroboit gros à son mary, pour, disoit-elle à son confesseur, faire ses aulmosnes plus grasses. Fiez vous à cette religieuse dispensation. Nul maniement leur semble avoir assez de dignité, s'il vient de la concession du mary. Il faut qu'elles l'usurpent ou finement, ou fierement, & tousjours injurieusement, pour luy donner de la grace & de l'authorité. Comme en

mon propos, b quand c'est contre un pauvre vieillard, & pour des enfants, lors empoignent elles ce tiltre, & en servent leur passion, avec gloire : c & comme en un commun servage, monopolent facilement contre sa domination & gouvernement. b Si ce sont masles, grands & fleurissans, ils subornent aussi incontinent ou par force, ou par faveur, & maistre d'hostel & receveur, & tout le reste. Ceux qui n'ont ny femme ny fils, tombent en ce malheur plus difficilement, mais plus cruellement aussi & indignement. c Le viel Caton disoit en son temps, qu'autant de valets, autant d'ennemis. Voyez si selon la distance de la pureté de son siecle au nostre, il ne nous a pas voulu advertir, que femme, fils, & valet, autant d'ennemis à nous. b Bien sert à la decrepitude de nous fournir le doux benefice d'inappercevance & d'ignorance, & facilité à nous laisser tromper. Si nous y mordions, que seroit-ce de nous : mesme en ce temps, où les Judges qui ont à decider noz controverses, sont communément partisans de l'enfance & interessez? c Au cas que cette pipperie m'eschappe à voir, au moins ne m'eschappe-il pas, à voir que je suis tres-pippable. Et aura-on jamais assez dit, de quel prix est un amy, à comparaison de ces liaisons civiles ? L'image mesme, que j'en voy aux bestes, si pure, avec quelle religion je la respecte ! c Si les autres me pippent, au moins ne me pippe-je pas moy-mesme à m'estimer capable de m'en garder : ny à me ronger la cervelle pour me rendre. Je me sauve de telles trahisons en mon propre giron, non par une inquiete & tumultuaire curiosité, mais par diversion plustost, & resolution. Quand j'oy reciter l'estat de quelqu'un, je ne m'amuse pas à luy : je tourne incontinent les yeux à moy, voir comment j'en suis. Tout ce qui le touche me regarde. Son accident m'advertis & m'esveille de ce costé-là. Tous les jours & à toutes heures, nous disons d'un autre ce que nous dirions plus proprement de nous, si nous sçavions replier aussi bien qu'estendre nostre consideration. c Et plusieurs autheurs blessent en cette maniere la protection de leur cause, courant en avant temerairement à l'encontre de celle qu'ils attaquent, & lanceant à leurs ennemis des traits, propres à leur estre relancez plus avantageusement. a Feu M. le Mareschal de Monluc, ayant perdu son fils, qui mourut en l'Isle de Maderes, brave Gentil-homme à la vérité & de grande esperance, me faisoit fort valoir entre ses autres regrets, le desplaisir & creve-cœur qu'il sentoit de ne s'estre jamais communiqué à luy : & sur cette humeur d'une gravité & grimace paternelle, avoir perdu la commodité de gouster & bien connoistre son fils ; & aussi de luy declarer l'extreme amitié qu'il luy portoit & le digne jugement qu'il faisoit de sa vertu. Et ce pauvre garçon, disoit-il, n'a rien veu de moy qu'une contenance refroignée & pleine de mespris ; & a emporté cette creance, que je n'ay sceu ny l'aymer ny l'estimer selon son merite. A qui gardoy-je à descouvrir cette singuliere affection que je luy portoy dans mon ame ? estoit-ce pas luy qui en devoit avoir tout le plaisir & toute l'obligation ? Je me suis constraint & gehenné pour maintenir ce vain masque : & y ay perdu le plaisir de sa conversation, & sa volonté quant & quant, qu'il ne me peut avoir portée autre que bien froide, n'ayant jamais receu de moy que rudesse, ny senti qu'une façon tyannique. Je trouve que cette plainte estoit bien prise & raisonnable : Car comme je sçay par une trop certaine experience, il n'est aucune si douce consolation en la perte de nos amis, que celle que nous apporte la science de n'avoir rien oublié à leur dire, & d'avoir eu avec eux une parfaite & entiere communication. O mon amy ! En vaux-je mieux d'en avoir le goust, ou si j'en vaux moins ? j'en vaux certes bien mieux. Son regret me

console & m'honneur. Est-ce pas un pieux & plaisant office de ma vie, d'en faire à tout jamais les obseques ? Est-il jouissance qui vaille cette privation ? **b** Je m'ouvre aux miens tant que je puis, & leur signifie tres-volontiers l'estat de ma volonté, & de mon jugement envers eux, comme envers un chacun : je me haste de me produire, & de me presenter : car je ne veux pas qu'on s'y mesconte, à quelque part que ce soit. **a** Entre autres coutumes particulières qu'avoient nos anciens Gaulois, à ce que dit Cæsar, cette-cy en estoit l'une, que les enfans ne se presentoient aux peres, ny s'osoient trouver en public en leur compagnie, que lors qu'ils commençoient à porter les armes ; comme s'ils vouloient dire, que lors il estoit aussi saison, que les peres les receussent en leur familiarité & accointance. **a** J'ay veu encore une autre sorte d'indiscretion en aucuns peres de mon temps, qui ne se contentent pas d'avoir privé pendant leur longue vie, leurs enfans de la part qu'ils devoient avoir naturellement en leurs fortunes, mais laissent encore apres eux, à leurs femmes cette mesme autorité sur tous leurs biens, & loy d'en disposer à leur fantasie. Et ay connu tel Seigneur des premiers officiers de nostre Couronne, ayant par esperance de droit à venir, plus de cinquante mille escus de rente, qui est mort necessiteux & accablé de debtes, aagé de plus de cinquante ans, sa mere en son extreme decrepitude, jouyssant encore de tous ses biens par l'ordonnance du pere, qui avoit de sa part vescu pres de quatre vingts ans. Cela ne me semble aucunement raisonnable. **b** Pourtant trouve-je peu d'avancement à un homme de qui les affaires se portent bien, d'aller chercher une femme qui le charge d'un grand dot ; il n'est point de debte estrangere qui apporte plus de ruyne aux maisons : mes predecesseurs ont communement suivi ce conseil bien à propos, & moy aussi. **c** Mais ceux qui nous desconseillent les femmes riches, de peur qu'elles soyent moins traictables & reconnoissantes, se trompent, de faire perdre quelque reelle commodité, pour une si frivole conjecture. A une femme desraisonnable, il ne couste non plus de passer par dessus une raison, que par dessus une autre. Elles s'ayment le mieux où elles ont plus de tort. L'injustice les alleche : comme les bonnes, l'honneur de leurs actions vertueuses : Et en sont debonnaires d'autant plus, qu'elles sont plus riches : comme plus volontiers & glorieusement chastes, de ce qu'elles sont belles. **a** C'est raison de laisser l'administration des affaires aux meres pendant que les enfans ne sont pas en l'aage selon les loix pour en manier la charge : mais le pere les a bien mal nourris, s'il ne peut esperer qu'en leur maturité, ils auront plus de sagesse & de suffisance que sa femme, veu l'ordinaire foiblesse du sexe. Bien seroit-il toutesfois à la verité plus contre nature, de faire despendre les meres de la discretion de leurs enfans. On leur doit donner largement, dequoy maintenir leur estat selon la condition de leur maison & de leur aage, d'autant que la nécessité & l'indigence est beaucoup plus mal seante & mal-aisée à supporter à elles qu'aux masles : il faut plustost en charger les enfans que la mere. **c** En general, la plus saine distribution de nos biens en mourant, me semble estre, les laisser distribuer à l'usage du pays. Les loix y ont mieux pensé que nous : & vaut mieux les laisser faillir en leur eslection, que de nous hazarder de faillir temerairement en la nostre. Ils ne sont pas proprement nostres, puis que d'une prescription civile & sans nous, ils sont destinez à certains successeurs. Et encore que nous ayons quelque liberté au delà, je tien qu'il faut une grande cause & bien apparente pour nous faire oster à un, ce que sa fortune luy avoit acquis, & à quoy la justice commune l'appelloit : & que c'est abuser contre

raison de cette liberté, d'en servir nos fantasies frivoles & privées. Mon sort m'a faict grace, de ne m'avoir présentée des occasions qui me peussent tenter, & divertir mon affection de la commune & legitime ordonnance. J'en voy, envers qui c'est temps perdu d'employer un long soin de bons offices. Un mot receu de mauvais biais efface le merite de dix ans. Heureux, qui se trouve à point, pour leur oindre la volonté sur ce dernier passage. La voisine action l'emporte, non pas les meilleurs & plus frequents offices, mais les plus recents & presents font l'operation. Ce sont gents qui se jouent de leurs testaments, comme de pommes ou de verges, à gratifier ou chastier chaque action de ceux qui y pretendent interest. C'est chose de trop longue suite, & de trop de poids, pour estre ainsi promenée à chasque instant : & en laquelle les sages se plantent une fois pour toutes, regardans sur tout à la raison & observance publique. « Nous prenons un peu trop à cœur ces substitutions masculines : & proposons une eternité ridicule à nos noms. Nous poisons aussi trop les vaines conjectures de l'advenir, que nous donnent les esprits puerils. A l'aventure eust on faict injustice, de me deplacer de mon rang, pour avoir esté le plus lourd & plombé, le plus long & desgousté en ma leçon, non seulement que tous mes freres, mais que tous les enfans de ma province : soit leçon d'exercice d'esprit, soit leçon d'exercice de corps. C'est folie de faire des triages extraordinaires, sur la foy de ces divinations, ausquelles nous sommes si souvent trompez. Si on peut blesser cette reigle, & corriger les destinées aux chois qu'elles ont faict de nos heritiers, on le peut avec plus d'apparence, en consideration de quelque remarquable & enorme difformité corporelle : vice constant inamandable : & selon nous, grands estimateurs de la beauté, d'important prejudice. » Le plaisant dialogue du legislateur de Platon, avec ses citoyens, fera honneur à ce passage. Comment donc, disent-ils sentans leur fin prochaine, ne pourrons nous point disposer de ce qui est à nous, à qui il nous plaira ? O Dieux, quelle cruauté ! Qu'il ne nous soit loisible, selon que les nostres nous auront servy en nos maladies, en nostre vieillesse, en noz affaires, de leur donner plus & moins selon noz fantasies ! A quoy le legislateur respond en cette maniere : Mes amis, qui avez sans doute bien tost à mourir, il est mal-aisé, & que vous vous connoissiez, & que vous connoissiez ce qui est à vous, suivant l'inscription Delphique. Moy, qui fay les loix, tien, que ny vous n'estes à vous, ny n'est à vous ce que vous jouyssez. Et vos biens & vous, estes à vostre famille tant passée que future : mais encore plus sont au public, & vostre famille & voz biens. Parquoy de peur que quelque flatteur en vostre vieillesse ou en vostre maladie, ou quelque passion vous sollicite mal à propos, de faire testament injuste, je vous engarderay. Mais ayant respect & à l'interest universel de la cité, & à celuy de vostre maison, j'establiray des loix, & feray sentir, comme de raison, que la commodité particuliere doit ceder à la commune. Allez vous en joyeusement où la nécessité humaine vous appelle. C'est à moy, qui ne regarde pas l'une chose plus que l'autre, qui autant que je puis, me soingne du general, d'avoir soucy de ce que vous laissez. » Revenant à mon propos, a il me semble en toutes façons, qu'il naist rarement des femmes à qui la maistrise soit deue sur des hommes, sauf la maternelle & naturelle : si ce n'est pour le chastiment de ceux, qui par quelque humeur fievreuse, se sont volontairement soubsmis à elles : mais cela ne touche aucunement les vieilles, dequoy nous parlons icy. C'est l'apparence de cette consideration, qui nous a faict forger & donner

pied si volontiers, à cette loy, que nul ne veid onques, qui prive les femmes de la succession de cette couronne : & n'est guere seigneurie au monde, où elle ne s'allegue, comme icy, par une vray-semblance de raison qui l'authorise : mais la fortune luy a donné plus de credit en certains lieux qu'aux autres. Il est dangereux de laisser à leur jugement la dispensation de nostre succession, selon le choix qu'elles feront des enfans, qui est à tous les coups inique & fantastique. Car cet appetit desreglé & goust malade, qu'elles ont au temps de leurs groisses, elles l'ont en l'ame, en tout temps. Communement on les void s'addonner aux plus foibles & malotrus ; ou à ceux, si elles en ont, qui leur pendent encors au col. Car n'ayans point assez de force de discours, pour choisir & embrasser ce qui le vault, elles se laissent plus volontiers aller, où les impressions de nature sont plus seules : comme les animaux qui n'ont connoissance de leurs petits, que pendant qu'ils tiennent à leurs mammelles. ^a Au demeurant il est aisé à voir par experience, que cette affection naturelle, à qui nous donnons tant d'authorité, a les racines bien foibles. Pour un fort leger profit, nous arrachons tous les jours leurs propres enfans d'entre les bras des meres, & leur faisons prendre les nostres en charge : nous leur faisons abandonner les leurs à quelque chetive nourrisse, à qui nous ne voulons pas commettre les nostres, ou à quelque chevre ; leur deffendant non seulement de les allariter, quelque danger qu'ils en puissent encourir : mais encore d'en avoir aucun soin, pour s'employer du tout au service des nostres. Et void-on en la plus part d'entre elles, s'engendrer bien tost par accoustumance un' affection bastarde, plus vehemente que la naturelle, & plus grande sollicitude de la conservation des enfans empruntez, que des leurs propres. Et ce que j'ay parlé des chevres, c'est d'autant qu'il est ordinaire autour de chez moy, de voir les femmes de village, lors qu'elles ne peuvent nourrir les enfans de leurs mammelles, appeller des chevres à leurs secours. Et j'ay à cette heure deux lacquais, qui ne tetterent jamais que huict jours laict de femmes. Ces chevres sont incontinent duites à venir allaicter ces petits enfans, reconnoissent leur voix quand ils crient, & y accourent : si on leur en presente un autre que leur nourrisson, elles le refusent, & l'enfant en fait de mesme d'une autre chevre. J'en vis un l'autre jour, à qui on osta la sienne, par ce que son pere ne l'avoit qu'empruntee d'un sien voisin, il ne peut jamais s'adonner à l'autre qu'on luy presenta, & mourut sans doute, de faim. Les bestes alterent & abbastardissent aussi aisement que nous, l'affection naturelle. ^c Je croy qu'en ce que recite Herodote de certain destroit de la Lybie, il y a souvent du mesconte : il dit qu'on s'y mesle aux femmes indifferemment : mais que l'enfant ayant force de marcher, trouve son pere celuy, vers lequel, en la presse, la naturelle inclination porte ses premiers pas. ^a Or à considerer cette simple occasion d'aymer noz enfans, pour les avoir engendrez, pour laquelle nous les appellons autres nous mesmes : il semble qu'il y ait bien une autre production venant de nous, qui ne soit pas de moindre recommendation. Car ce que nous engendrons par l'ame, les enfantemens de nostre esprit, de nostre courage & suffisance, sont produits par une plus noble partie que la corporelle, & sont plus nostres. Nous sommes pere & mere ensemble en cette generation : ceux-cy nous coustent bien plus cher, & nous apportent plus d'honneur, s'ils ont quelque chose de bon. Car la valeur de nos autres enfans, est beaucoup plus leur, que nostre : la part que nous y avons est bien legere : mais de ceux-cy, toute la beauté, toute la grace & prix est nostre. Par ainsin ils nous representent & nous

rapportent bien plus vivement que les autres. **c** Platon adjouste, que ce sont icy des enfants immortels, qui immortalisent leurs peres, voire & les deifient, comme Lycurgus, Solon, Minos. **a** Or les Histoires estants pleines d'exemples de cette amitié commune des peres envers les enfans, il ne m'a pas semblé hors de propos d'en trier aussi quelqu'un de cette-cy. **c** Heliodorus ce bon Evesque de Tricea, ayma mieux perdre la dignité, le profit, la devotion d'une prelature si venerable, que de perdre sa fille ; fille qui dure encore bien gentille : mais à l'aventure pourtant un peu trop curieusement & mollement goderonnee pour fille Ecclesiastique & Sacerdotale, & de trop amoureuse façon. **a** Il y eut un Labienus à Rome, personnage de grande valeur & autorité, & entre autres qualitez, excellent en toute sorte de literature, qui estoit, ce croy-je, fils de ce grand Labienus, le premier des capitaines qui furent soubs Cæsar en la guerre des Gaules, & qui depuis s'estant jetté au party du grand Pompeius, s'y maintint si valeureusement jusques à ce que Cæsar le deffit en Espagne. Ce Labienus dequoy je parle, eut plusieurs envieux de sa vertu, & comme il est vray-semblable, les courtisans & favoris des Empereurs de son temps, pour ennemis de sa franchise, & des humeurs paternelles, qu'il retenoit encore contre la tyrannie, desquelles il est croiable qu'il avoit teint ses escrits & ses livres. Ses adversaires poursuivirent devant le magistrat à Rome, & obtindrent de faire condamner plusieurs siens ouvrages qu'il avoit mis en lumiere, à estre bruslés. Ce fut par lui que commença ce nouvel exemple de peine, qui depuis fut continué à Rome à plusieurs autres, de punir de mort les escrits mesmes, & les estudes. Il n'y avoit point assez de moyen & matiere de cruaute, si nous n'y meslions des choses que nature a exemptees de tout sentiment & de toute souffrance, comme la reputation & les inventions de nostre esprit : & si nous n'allions communiquer les maux corporels aux disciplines & monumens des Muses. Or Labienus ne peut souffrir cette perte, ny de survivre à cette sienne si chere geniture ; il se fit porter & enfermer tout vif dans le monument de ses ancetres, là où il pourveut tout d'un train à se tuer & à s'enterrer ensemble. Il est malaisé de montrer aucune autre plus vehemente affection paternelle que celle-là. Cassius Severus, homme tres-eloquent & son familier, voyant brusler ses livres, crioit que par mesme sentence on le devoit quant & quant condamner à estre bruslé tout vif, car il portoit & conservoit en sa memoire ce qu'ils contenoient. **b** Pareil accident advint à Geruntius Cordus accusé d'avoir en ses livres loué Brutus & Cassius. Ce Senat vilain, servile, & corrompu, & digne d'un pire maistre que Tibere, condamna ses escrits au feu. Il fut content de faire compagnie à leur mort, & se tua par abstinence de manger. **a** Le bon Lucanus estant jugé par ce coquin Neron ; sur les derniers traits de sa vie, comme la pluspart du sang fut desja escoulé par les veines des bras, qu'il s'estoit faictes tailler à son medecin pour mourir, & que la froideur eut saisi les extremitez de ses membres, & commençast à s'approcher des parties vitales ; la dernière chose qu'il eut en sa memoire, ce furent aucuns des vers de son livre de la guerre de Pharsale, qu'il recitoit, & mourut ayant ceste dernière voix en la bouche. Cela qu'estoit-ce, qu'un tendre & paternel congé qu'il prenoit de ses enfans ; representant les a-dieux & les estoits embrassemens que nous donnons aux nostres en mourant ; & un effet de cette naturelle inclination, qui r'appelle en nostre souvenance en cette extremité, les choses, que nous avons eu les plus cheres pendant nostre vie ? **a** Pensons nous qu'Epicurus qui en mourant tourmenté,

comme il dit, des extremes douleurs de la cholique, avoit toute sa consolation en la beauté de la doctrine qu'il laissoit au monde, eust receu autant de contentement d'un nombre d'enfans bien nais & bien eslevez, s'il en eust eu, comme il faisoit de la production de ses riches escrits ? & que s'il eust esté au chois de laisser apres luy un enfant contrefaict & mal nay, ou un livre sot & inepte, il ne choisist plustost, & non luy seulement, mais tout homme de pareille suffisance, d'encourir le premier mal'heur que l'autre ? Ce seroit à l'aventure impiété en Sainct Augustin (pour exemple) si d'un costé on luy proposoit d'enterrer ses escrits, de quoy nostre religion reçoit un si grand fruct, ou d'enterrer ses enfans au cas qu'il en eust, s'il n'aymoit mieux enterrer ses enfans. **b** Et je ne sçay si je n'aymerois pas mieux beaucoup en avoir produict un parfaictement bien formé, de l'accointance des Muses, que de l'accointance de ma femme. **c** A cettuy-cy tel qu'il est, ce que je donne, je le donne purement & irrevocablement, comme on donne aux enfans corporels. Ce peu de bien, que je luy ay faict, il n'est plus en ma disposition. Il peut sçavoir assez de choses que je ne sçay plus, & tenir de moy ce que je n'ay point retenu : & qu'il faudroit que tout ainsi qu'un estranger, j'empruntasse de luy, si besoin m'en venoit. Si je suis plus sage que luy, il est plus riche que moy. **a** Il est peu d'hommes addonnez à la poësie, qui ne se gratifiassent plus d'estre peres de l'Eneide que du plus beau garçon de Rome : & qui ne souffrissent plus aisement l'une perte que l'autre. **c** Car selon Aristote, de tous ouvriers le poëte est nommement le plus amoureux de son ouvrage. **a** Il est malaisé à croire, qu'Epaminondas qui se vantoit de laisser pour toute posterité des filles qui feroient un jour honneur à leur pere (c'estoyent les deux nobles victoires qu'il avoit gaigné sur les Lacedemoniens) eust volontiers consenty d'eschanger celle-là, aux plus gorgiases de toute la Grece : ou qu'Alexandre & Cæsar ayant jamais souhaité d'estre privez de la grandeur de leurs glorieux faicts de guerre, pour la commodité d'avoir des enfans & heritiers, quelques parfaicts & accompliz qu'ils peussent estre. Voire je fay grand doute que Phidias ou autre excellent statuaire, aymast autant la conservation & la duree de ses enfans naturels, comme il feroit d'une image excellente, qu'avec long travail & estude il auroit parfaite selon l'art. Et quant à ces passions vitieuses & furieuses, qui ont eschauffé quelque fois les peres à l'amour de leurs filles, ou les meres envers leurs fils, encore s'en trouve-il de pareilles en cette autre sorte de parenté : Tesmoing ce que lon recite de Pygmalion, qu'ayant basty une statue de femme de beauté singuliere, il devint si esperduement espris de l'amour forcené de ce sien ouvrage, qu'il falut, qu'en faveur de sa rage les dieux la luy vivifiassent :

^a *Tentatum mollescit ebur, positoque rigore
Subsidit digitis.*